



Le 18 mai 2023

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

LOGEMENT

M. J. LeBlanc

L'hon. M^{me} Green

M. J. LeBlanc

L'hon. M^{me} Green

M. J. LeBlanc

L'hon. M^{me} Green

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SOINS DE SANTÉ

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

TRAVAILLEURS SAISONNIERS

M. Mallet

L'hon. M^{me} Johnson

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M^{me} Mitton

L'hon. M. Higgs

M^{me} Mitton

L'hon. M. Higgs

TRAVAILLEURS SAISONNIERS

M. Mallet

L'hon. M. Higgs

ÉDUCATION

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

Questions orales

[Original]

ÉDUCATION

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le premier ministre et son équipe ont fait campagne sur la nécessité de retirer la politique de l'éducation. J'aimerais partager avec vous des éléments de la plateforme conservatrice sous la rubrique « Dynamiser l'éducation ». Le premier ministre et son équipe avaient dit vouloir faire en sorte que les décisions en matière d'éducation soient prises par le personnel enseignant dans les salles de classe, et non pas par les politiciens à Fredericton. Au cours de la première année de son mandat, un gouvernement conservateur présenterait une loi sur la liberté du personnel enseignant, qui donnerait au personnel enseignant et aux directeurs d'école le pouvoir de prendre les décisions sur les meilleures façons d'atteindre les apprenants dans leur collectivité. Le premier ministre et son équipe consuleraient le personnel enseignant et les parents. Le premier ministre peut-il nous expliquer, à nous et à tout le monde ici, pourquoi cet engagement de sa plateforme a été abandonné? Qu'est-ce qui a changé?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, nous n'avons pas fait campagne en disant que nous exclurions les parents du programme. Nous avons fait campagne en soulignant la nécessité pour les parents de participer au système d'éducation. La volonté que nous avons d'ailleurs manifestée lors de nombreuses discussions avec la NBTA consistait à ce que le personnel enseignant dirige les activités dans les classes et qu'il gère le programme d'études. Le rapport préparé par les commissaires, le rapport sur l'apprentissage des langues, a mis en lumière la situation qui règne au sein du système anglophone. Nous voulions que la NBTA s'en charge et nous aide à élaborer un programme d'études qui convient vraiment au personnel enseignant.

Bon, Monsieur le président, toute l'idée de laisser le personnel enseignant gérer le programme d'études — laisser le personnel enseignant diriger les activités dans les classes — n'est pas nouvelle. Elle a été soulevée dès le début. Je l'accueillerais favorablement. En fait, nous pourrions proposer une motion maintenant, car c'est ce qui s'impose. Il nous faut des personnes, comme celles qui travaillent avec l'AEFNB, qui concevront un système qui fonctionne. Il nous faut la même structure au sein du système anglophone, et la participation de la NBTA est nécessaire.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Monsieur le président, je veux poursuivre en continuant ma lecture du document de la plateforme électorale du premier ministre. Il a dit que le Cabinet du premier ministre finit par prendre toutes les décisions et que les voix de la population ne sont pas autorisées à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

être aussi fortes qu'elles pourraient et devraient l'être. Il avait dit que cela signifiait qu'il allait continuer à écouter les gens et qu'il répondrait en ligne à leurs questions et à leurs préoccupations.

[Traduction]

En 2021 et en 2022 ont donc eu lieu auprès de plus de 2 800 personnes du Nouveau-Brunswick des consultations lors desquelles des gens du Nouveau-Brunswick, des parents et les membres de collectivités ont présenté leurs recommandations sur la gouvernance en éducation. L'objectif du ministre s'alignait alors sur les engagements énoncés dans la plateforme conservatrice et voulant que la politique soit éliminée du milieu de l'éducation et que les pouvoirs du premier ministre et du ministre soient réduits en ce qui a trait à l'établissement du programme d'études et à l'ingérence en éducation.

Le modèle proposé, dont la Chambre est aujourd'hui saisie par le dépôt du projet de loi 46, ne correspond ni au discours tenu par le premier ministre pendant la campagne ni à la volonté des gens qu'il s'est engagé à écouter pendant les consultations. Le premier ministre nous dirait-il ce qui a changé?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, comme je l'ai dit il y a quelques minutes quant à la volonté que la NBTA dirige les activités dans les classes... Le sous-ministre qui a travaillé au sein du système d'éducation était venu de la NBTA précisément à cette fin, mais les choses ne se sont pas passées ainsi. Toutes les questions soulevées pendant l'examen de notre système d'éducation ont été définies clairement. Elles concernaient des situations dans des classes, la répartition des élèves — toutes les questions auxquelles aucune suite n'était donnée dans le cadre des changements opérés en éducation. L'accent était mis sur un réexamen du fonctionnement éventuel et les mesures qui devaient être prises, mais les choses ne se sont pas passées comme prévu. L'objectif est donc : Comment mener la tâche à bien? Comment pouvons-nous faire en sorte que la NBTA...

Revenons sur la question, car je me souviens... Bon, le député est absent aujourd'hui, Monsieur le président. Désolé.

Toutefois, l'idée d'envisager la NBTA... Je me souviens précisément que le député, à titre d'ancien président de la NBTA, avait dit que le problème ne le concernait pas. Eh bien, le moment est venu pour nous tous d'agir, car le problème nous concerne tous. J'accueille donc favorablement les changements proposés par la chef de l'opposition. Allons de l'avant et veillons à ce que le tout fonctionne, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Il est intéressant d'entendre le premier ministre proposer que la NBTA se charge du programme d'études, même si un projet de loi a été déposé afin



Questions orales

de réorganiser la gouvernance en éducation pour lui conférer davantage de pouvoir quant à l'orientation des politiques et du programme d'études, ce qui ne correspond pas à ce qu'il vient de nous dire aujourd'hui.

Malheureusement, il n'y a aucun dossier, aucune observation, ni aucun rapport concernant les consultations menées sur la gouvernance dans le secteur anglophone. Un manque de transparence se fait sentir à l'égard des efforts de consultation. Nous croyons toutefois comprendre, en fonction de ce que nous ont dit des participants, que le grand thème concernait la nécessité de décentraliser la gouvernance en éducation, non seulement afin que les parents et les collectivités aient l'occasion de présenter leur avis, mais aussi pour qu'ils exercent une autorité sur le système.

Nous croyons comprendre qu'un modèle de gouvernance a été présenté et que celui-ci prévoyait 10 ou 20 conseils élus à l'échelle locale ainsi qu'un conseil scolaire provincial. Voilà ce qui est ressorti de la rétroaction des gens du Nouveau-Brunswick, des gens que le premier ministre a offert de servir. Un nouveau modèle sera maintenant examiné, lequel ne correspond pas aux observations recueillies et consolide les pouvoirs au sein du Cabinet du premier ministre. Pourquoi le modèle a-t-il changé?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la chef de l'opposition voudrait penser que le tout est consolidé au sein du Cabinet du premier ministre. Eh bien, ce n'est pas le cas. Je sais que de nombreuses discussions sont en cours au sujet de tous les types de préoccupations. Toutefois, la question consiste à assurer la cohérence dans l'ensemble, particulièrement, du système anglophone.

Je vais le répéter. Nous pouvons tirer de nombreuses leçons du système francophone en ce qui concerne son organisation, son orientation, sa façon d'élaborer des programmes et sa façon de les mettre en oeuvre dans une collectivité, puis dans l'ensemble du réseau. Nous pouvons en outre tirer des leçons du rôle que joue l'AEFNB à cet égard. Ce n'est pas de la fiction — c'est la réalité.

Comment pouvons-nous donc nous en inspirer? Comment pouvons-nous assurer la même orientation et la même adhésion dans nos classes anglophones? Comment pouvons-nous éviter la répartition des élèves en divers groupes? Comment pouvons-nous avoir un système qui... Le tout était décrit dans le rapport qui a été préparé, Monsieur le président, mais celui-ci n'a pas été suivi. Il n'a pas été mis en oeuvre. Aucune mesure n'a été prise. Entre-temps, vous savez, le temps file.

Nous pouvons donc discuter de la situation, mais nous avons constaté un manque de cohésion au sein du système anglophone, d'un district à l'autre, une absence de cohésion en matière d'intention — une absence de cohésion sur le plan des résultats. Monsieur le président, l'objectif consiste à régler la situation et à ce que le personnel enseignant la prenne en charge. Nous sommes d'accord ; agissons donc. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Monsieur le président, c'est difficile d'entendre le premier ministre décrire le système d'éducation francophone, qui a un modèle de gouvernance basé dans la communauté, avec les voix des parents.

[Traduction]

Le premier ministre présente ensuite un système de gouvernance du secteur d'éducation anglophone profondément différent, mais il venait de dire, si je ne m'abuse, qu'il veut que le système anglophone ressemble davantage au système francophone. Vous venez toutefois de diviser vos deux modèles de gouvernance ; je me demande donc comment vous rationalisez le tout.

J'aimerais citer quelques autres passages tirés de l'introduction du premier ministre qui figure dans la plateforme conservatrice et dans lesquels il fait allusion à son mandat à titre de ministre des Finances. Il y indique précisément : « J'ai appris à quel point nos fonctionnaires veulent faire beaucoup plus pour notre province », et que, souvent, « ce sont les politiciens qui les contraignent. » Nous l'entendons maintenant faire allusion au congédiement du fonctionnaire principalement responsable de l'Éducation. Il avait à l'époque appris « qu'on peut aider des gens avec une bonne décision, et qu'on peut léser des gens avec une mauvaise décision ».

[Original]

Je veux savoir si le premier ministre est prêt à reconnaître que sa décision de revoir la politique 713 a blessé des personnes.

[Traduction]

Le premier ministre reconnaîtra-t-il que la décision de revoir la Politique 713 blesse des gens?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous nous sommes exprimés très clairement au sujet de la Politique 713. Nous apprenons notamment que l'un des grands groupes qui n'ont pas été beaucoup consultés, ce sont les parents. Les parents veulent encore assumer l'encadrement et demeurer responsables de leurs enfants — pas que cela relève de l'État ni de la province. Je pense que nous pourrions parler de l'ancien ministre de l'Éducation. Il pensait et a déclaré que le gouvernement provincial devait en fait être responsable des jeunes. Nous ne sommes pas de cet avis. Nous croyons que les parents sont bel et bien ceux qui doivent en être responsables.

Questions orales

Les discussions sur la Politique 713 sont donc directement liées à l'encadrement qu'assurent les parents et aux connaissances dont ils disposent au sujet de ce qu'apprennent leurs enfants, de ce que font leurs enfants et de la façon dont leurs enfants progressent alors que ceux-ci acquièrent de la maturité. Les discussions portent en outre sur les sports et leur harmonisation avec la nouvelle société transgenre dans laquelle nous vivons. Nous pouvons faire preuve de respect, nous pouvons comprendre les préoccupations et nous pouvons veiller à ce que les choses fonctionnent pour tout un chacun. Il est par ailleurs question du programme d'études relativement à ce qui est enseigné aux jeunes — pour que les parents soient vraiment au courant. Monsieur le président, l'examen se limite vraiment aux questions soulevées.

[Original]

LOGEMENT

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, le projet de loi 53 permettra à la ministre responsable du Logement de transférer les biens excédentaires de la Couronne aux municipalités à des fins de logement. Bien qu'il s'agisse d'une mesure positive, le processus d'acquisition des biens excédentaires par les municipalités peut être compliqué. La ministre peut-elle nous expliquer comment elle s'engagera dans ce processus et comment elle présentera un processus accéléré pour le transfert de ces propriétés?

[Traduction]

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Je rencontre les parties prenantes — des représentants des municipalités, des commissions de services régionaux, d'organismes sans but lucratif et des divers groupes qui s'efforcent de participer aux travaux liés à la crise du logement au Nouveau-Brunswick. Elles contribuent toutes aux solutions que nous examinons. Nous avons discuté collectivement de préoccupations concernant des terrains provinciaux.

Monsieur le président, le gouvernement actuel a convenu que nous devons faire mieux en ce qui a trait à la gestion de nos biens dans la province. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure et moi travaillons en très étroite collaboration à l'examen des biens excédentaires dont nous disposons dans la province. Nous savons que certains de ces biens seront propices au logement au Nouveau-Brunswick. Nous travaillons en très étroite collaboration pour agir de façon conséquente et être en mesure de proposer des changements en vue d'accroître la disponibilité de biens propices au logement. Merci, Monsieur le président.

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, dans l'éventualité où la ministre saurait qu'un bâtiment appartenant au gouvernement pourrait devenir vacant et excédentaire, s'engagera-t-elle à prendre les mesures nécessaires en

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

collaboration avec l'administration locale, et ce, bien avant que le bâtiment devienne vacant afin que des plans de réaffectation puissent être élaborés?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Non seulement je vais m'engager à le faire, mais je vais aussi souligner que, lorsque j'étais ministre des Transports et de l'Infrastructure, j'ai établi des mesures législatives pour que nous puissions veiller à ce que de tels transferts se fassent davantage en temps opportun et de façon harmonieuse — plus rapidement. Voilà pourquoi il est très important que la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick et le ministère des Transports et de l'Infrastructure travaillent en très étroite collaboration pour que nous agissions de façon conséquente et que nous cernions les biens propices au logement.

Monsieur le président, nous avons bâti des liens très solides avec les municipalités et les organismes sans but lucratif dans notre province. Cela fait partie du processus global de mobilisation des parties prenantes, et nous travaillerons assurément en étroite collaboration avec elles pour rendre les biens disponibles — notamment des bâtiments que nous libérons lorsque nous déménageons dans de nouveaux bâtiments, par exemple, lorsque nous construisons de nouvelles écoles. Les mesures législatives ont été adoptées pour que nous puissions faire le travail nécessaire avant qu'un bâtiment soit libéré et que nous puissions optimiser l'utilisation de ce bien et de ce bâtiment. Voilà l'avantage d'agir de façon conséquente et d'être Une équipe, un GNB. Merci.

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, de nombreuses administrations locales n'ont pas les moyens financiers d'assumer la responsabilité de favoriser la création de logements abordables, pour lesquels les besoins sont si grands. La ministre s'engagera-t-elle à fournir aux administrations locales des fonds afin qu'elles aient accès à des outils incitatifs pour favoriser la création de logements abordables adéquats?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Voilà peut-être le moment où débute ma stupéfaction. On n'a jamais parlé de moi en employant un tel mot. Nous examinons, comme j'en ai beaucoup parlé hier, toutes les façons dont nous pouvons assurer la participation des gens du Nouveau-Brunswick et de nos parties prenantes — notamment les administrations locales — pour que nous construisions chaque année le plus de logements possible. Nous travaillons avec les gens qui exercent un métier spécialisé. Nous travaillons avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Tous les éléments figureront dans la stratégie de logement qui sera présentée en juin. Elle sera présentée dans six semaines et peut-être plus tôt. J'accueille favorablement la rétroaction de mes collègues d'en face. Ils ont des idées et des suggestions quant à ce que nous devons inclure dans notre stratégie. Nous examinons tout ce qu'ils ont proposé. Merci. Nous envisageons aussi d'autres aspects que vous n'avez pas proposés. Merci, Monsieur le président.

SOINS DE SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, nous avons débattu hier du projet de loi 40, *Loi sur les établissements de santé*, lequel ouvre la voie à une privatisation accrue des services de santé fournis dans des établissements chirurgicaux privés. Les gens qui s'y opposent craignent un alourdissement du fardeau financier des contribuables accompagné d'une augmentation des coûts et d'un épuisement des ressources publiques. Nous avons voté contre le projet de loi, non pas parce que nous nous opposons à ce que des interventions chirurgicales soient pratiquées à l'extérieur des hôpitaux, mais parce que des preuves montrent qu'un réseau interconnecté d'établissements de soins chirurgicaux ambulatoires géré et administré publiquement, pleinement intégré au système public, au sein duquel serait assurée une coordination des ressources humaines en santé et qui disposerait d'une liste d'attente centralisée correspondrait à un modèle plus solide.

Ce n'est pas ce qui nous a été présenté. Le ministre n'a pas de plan ni de vision. Son travail n'est que fragmentaire. Le projet de loi déposé l'automne dernier nous l'a montré et le projet de loi dont il est aujourd'hui question nous le montre une fois de plus. Un autre projet de loi venant ajouter une autre pièce à son petit casse-tête sera-t-il présenté l'automne prochain? Faute d'un plan cohérent qui décrit une vision à long terme et une approche coordonnée pour les interventions chirurgicales pratiquées à l'extérieur du milieu hospitalier, comment le ministre envisage-t-il que la façon de faire adoptée contribuera à améliorer l'accès aux soins chirurgicaux?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Je suis reconnaissant de la question aujourd'hui. Je pense qu'elle se rapporte à l'accès aux soins primaires, un élément clé du plan du gouvernement actuel pour la réforme en santé. Il s'agit de l'une des pièces qui s'ajoutent au grand casse-tête. Je sais que vous n'avez parfois pas de vue d'ensemble de la situation ; je vais donc vous la décrire.

Lundi, j'ai fait une annonce à la pharmacie Guardian, à Riverview, une annonce selon laquelle les pharmaciens pouvaient fournir des services d'évaluation et de prescription pour un certain nombre de troubles de santé, comme la dermatite de contact causée par un allergène, les feux sauvages, l'eczéma léger ou modéré, le reflux gastro-oesophagien pathologique, l'impétigo et l'acné légère, en plus de fournir des services de prévention de la maladie de Lyme par suite d'une morsure présentant des risques élevés. Puisque des pharmacies fourniront ces services aux personnes qui s'y présentent, un certain nombre de médecins qui exercent dans un cabinet médical ou aux urgences auront davantage de temps pour s'occuper des troubles plus graves. L'opposition appuie-t-elle la prestation de ce type de soins de santé par des compagnies privées?

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, le projet de loi 40 contient des formulations dangereuses et dirige davantage de services de santé vers la privatisation. La situation est intéressante, car cette semaine a été publiée une étude par le Parkland

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Institute au sujet de Alberta Health Services, qui a des contrats avec plus de 30 fournisseurs privés, lesquels sont inscrits sur son site Web à titre de prestataires de soins en chirurgie ophtalmologique, en chirurgie buccale et en dermatologie et de prestataires de services d'arthroplastie, entre autres, lesquels sont fournis dans des cliniques privées à but lucratif.

L'étude montre que favoriser l'augmentation du nombre d'interventions pratiquées dans des cliniques privées n'a pas amélioré les délais d'attente pour des soins chirurgicaux ni contribué à diminuer les longues listes d'attente dans la province. En fait, l'accent mis en Alberta sur la prestation de soins chirurgicaux dans des établissements à but lucratif a entraîné une réduction des volumes de soins chirurgicaux dans la province et de la capacité dans les hôpitaux publics. Les ressources s'épuisent. Les services coûtent plus cher. Les coûts augmentent. L'étude montre que, dans certains cas, les coûts pour les contribuables ont quadruplé.

Le ministre est-il lui aussi préoccupé par la possibilité que l'orientation vers la privatisation entraîne une augmentation des coûts et un épuisement des ressources publiques?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, il y a des exemples. Il y a un exemple concret d'une entreprise privée qui fournit un accès à des soins primaires au Nouveau-Brunswick, ce qui augmente les possibilités de rendez-vous et évite aux gens d'avoir à se rendre aux urgences pour obtenir des soins.

Les services que j'ai énumérés plus tôt s'ajoutent au renouvellement d'ordonnances, à la prescription de médicaments pour des infections urinaires simples, aux services de gestion de la contraception, aux services d'évaluation et de prescription de médicaments pour le zona ainsi qu'aux services d'évaluation et de prescription de l'antiviral PAXLOVID pour les personnes atteintes de COVID-19.

Le Parti libéral doit donc exposer clairement sa position quant à la prestation de services de santé par des entreprises privées dans la province. Les aspects soulevés dans le projet de loi et dont j'ai parlé ont trait à des services qui seront payés par l'Assurance-maladie. Ils n'entraîneront aucuns frais pour les patients. Voilà une façon d'obtenir des soins de santé primaires dans la province, et cela a des effets très, très positifs. Les Libéraux appuient-ils la mesure, oui ou non?

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, je pense que le ministre de la Santé se prépare pour l'année prochaine, quand il sera à l'opposition, étant donné qu'il prépare ses questions. Nous sommes prêts à gouverner avec un plan qui a du sens ; un plan qui garantirait une réduction des temps d'attente ; un plan qui garantirait qu'il n'y a aucun impact négatif sur les ressources humaines, et un plan qui garantirait que les coûts aux contribuables demeurent bas. Toutefois, le plan des cliniques privées que le ministre suggère n'a pas de mesures de sauvegarde contre ces inquiétudes.



Questions orales

[Traduction]

Monsieur le président, les données parlent d'elles-mêmes. Lorsque nous examinons une étude publiée en Alberta, où 30 contrats ont été conclus avec des cliniques privées en vue de la prestation de toute une gamme de soins chirurgicaux, nous constatons que les coûts pour les contribuables augmentent et que la façon de faire ne fonctionne simplement pas. Le ministre est-il prêt à examiner les préoccupations soulevées et à s'orienter vers un modèle plus public?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je suppose que je dois rappeler au porte-parole de l'opposition et à la nouvelle chef libérale que nous ne sommes pas en Alberta. Nous sommes au Nouveau-Brunswick et nous avons un plan de la santé qui a été conçu au Nouveau-Brunswick et qui donne des résultats. Pour ce qui est des personnes qui attendent depuis longtemps une arthroplastie de la hanche ou du genou et de la longue liste d'attente, il y a eu une réduction de plus de 35 %. Voilà des résultats. Pour ce qui est des longs délais d'attente et de la longue liste d'attente pour une opération de la cataracte, il y a eu une réduction de 60 %. Voilà des résultats.

La chef veut prétendre que nous sommes en Alberta, mais je peux vous dire que le projet de loi déposé protégera les gens au Nouveau-Brunswick parce qu'un lien avec la RRS et une approbation du ministre sont requis et que les soins doivent être payés par l'Assurance-maladie. Voilà une solution propre au Nouveau-Brunswick, une solution qui, contrairement aux gens d'en face qui refusent d'appuyer les progrès en santé, permet d'obtenir des résultats.

[Original]

TRAVAILLEURS SAISONNIERS

M. Mallet (Shippagan-Lamèque-Miscou, L) : Monsieur le président, une des saisons de la pêche dans ma région, soit celle du crabe, va se terminer beaucoup plus tôt que prévu. Actuellement, les employés dans les usines de transformation vont travailler pour une période qui ne dépassera pas 10 semaines. Si on se fie à Statistique Canada, le taux de chômage dans la région de Restigouche-Albert est de 9,6 %, alors qu'il est nécessaire de travailler 18 semaines pour avoir droit à l'assurance-emploi.

Le gouvernement va-t-il se pencher sur un programme de soutien ou de création d'emplois dans les plus brefs délais afin d'aider les employés et soutenir l'économie des régions où l'emploi est de nature saisonnière?

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, ce secteur travaille très fort pour relever les défis qui ont trait aux questions environnementales et pour innover avec des engins qui protègent les baleines. Les pêcheurs ont été durement touchés par l'accès aux marchés, par la

Questions orales

réduction des contingents, par l'ouragan Fiona et, oui, par l'augmentation du prix du carburant.

[Traduction]

Nos pêcheurs continuent de fournir aux gens d'un peu partout dans le monde des protéines délicieuses, nutritives et sécuritaires, et, au MAAP, nous les appuyons afin qu'ils aient accès au marché mondial. Nous travaillons avec nos collègues d'EPFT, nous travaillons avec le ministère des Pêches et des Océans et nous travaillons avec tous les organismes, lesquels aideront nos pêcheurs de crabes, nos pêcheurs de homards et tous les gens de l'industrie de la pêche à en faire une industrie prospère et durable.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Nous devons agir maintenant pour éviter que la température moyenne mondiale n'augmente de plus de 1,5 °C. Pas plus tard qu'hier, l'Organisation météorologique mondiale a publié des données qui sonnaient l'alarme et indiquaient que le réchauffement dépasserait 1,5 °C en 2027.

Le développement pétrolier et gazier a récemment été expressément interdit au Québec, une première mondiale. Non seulement la mesure mettra un terme à l'exploration et à la production pétrolières au Québec, mais elle interdira aussi l'investissement de fonds publics dans de telles activités. Le chef du Parti vert et député de Fredericton-Sud a déposé un projet de loi qui ferait du Nouveau-Brunswick un chef de file sur le plan climatique, car celui-ci deviendrait le deuxième endroit où seraient interdites l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières. Le premier ministre appuiera-t-il l'initiative, laquelle correspond aux mesures qui, selon les données scientifiques, doivent être prises et vise à mettre un terme à notre dépendance aux combustibles fossiles?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Monsieur le président, vous savez, j'ai voyagé en Europe la semaine dernière et j'ai appris beaucoup de choses sur l'état du climat et la situation énergétique en Europe. L'un des aspects très pertinents, c'était certainement le fait que je me trouvais à moins de deux heures de la crise et du conflit en Ukraine, ce qui occupe maintenant la quatrième ou la cinquième place dans les médias, car nous ne ressentons plus l'urgence. Je tiens donc à parler de ce que j'ai appris pendant mon séjour sur tous les besoins qui se font sentir au chapitre de la sécurité énergétique et de l'approvisionnement en énergie. J'ajouterais que nous ne sommes pas à l'abri de telles préoccupations.

Je tiens à revenir sur des propos tenus il y a quelques minutes par le chef du Parti vert, car l'idée que toutes les industries deviennent plus vertes et plus propres a trait à la possibilité de tirer parti, disons, d'initiatives fédérales, comme les crédits de carbone, d'une certaine

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

façon. Nous pourrions vraiment tirer parti de l'aide du chef pour ce qui est d'assurer l'admissibilité de la raffinerie ici aux crédits de carbone, car celle-ci veut investir dans la production d'hydrogène, Monsieur le président, et c'est dans ce domaine qu'elle investira. Toutes les industries veulent procéder ainsi et être traitées équitablement au titre de la réglementation fédérale. Nous pourrions travailler ensemble à une mesure qui contribuerait maintenant et dans l'avenir à réduire les émissions dans notre province.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, que le premier ministre ne saisit-il pas dans la question de laisser les combustibles fossiles dans le sol? Que le premier ministre ne saisit-il pas quand l'Agence internationale de l'énergie indique que nous ne devons construire aucune nouvelle infrastructure liée aux combustibles fossiles? Que ne saisit-il pas dans le fait que la fracturation entraîne des émissions de gaz à effet de serre? Malgré ce que le premier ministre prétend, son développement responsable est impossible. Envisager la fracturation — alors que, comme l'a dit le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, nous nous dirigeons vers une catastrophe mondiale — est l'une des choses les plus irresponsables que l'on puisse faire. C'est imprudent et c'est inacceptable.

Compte tenu des graves avertissements formulés par les scientifiques, du manque de consultation des Premières Nations et du manque d'acceptabilité sociale au Nouveau-Brunswick, comment le premier ministre peut-il appuyer la création d'une industrie du gaz de schiste sur le territoire wabanaki non cédé et non abandonné?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce qu'il faut à mon avis comprendre dans la conversation, c'est : Quelles sont les possibilités actuelles en ce qui concerne le maintien de la sécurité énergétique, et comment pouvons-nous réduire simultanément les émissions? Sans entrer dans le débat sur la mise en valeur du gaz de schiste, je souligne que les compagnies auxquelles j'ai parlé en Europe mettent l'accent sur le GNL pour fermer les centrales au charbon. C'est la meilleure façon pour elles d'obtenir les résultats les plus efficaces au sein de la société tout en assurant l'approvisionnement en énergie. On peut procéder ainsi un peu partout dans le monde, et nous avons ici au Canada atlantique quatre ou cinq centrales qui fonctionnent au charbon. Nous pourrions les fermer demain ou dans la prochaine année et réduire les émissions de 15 % à 20 %.

Monsieur le président, en ce qui concerne la question globale, examinons toute la gamme des possibilités en matière d'approvisionnement en énergie. Examinons les possibilités de transition et de changement et examinons les moyens que nous pouvons employer pour réaliser efficacement le travail, de la façon la plus productive possible, tout en réduisant continuellement les émissions. Voilà le défi. Nous devrions tous examiner la même formule : Comment pouvons-nous relever les défis? Nous visons tous la même cible : un environnement plus sain et plus propre.



[Original]

TRAVAILLEURS SAISONNIERS

M. Mallet (Shippagan-Lamèque-Miscou, L) : Monsieur le président, comme vous le savez, une chaîne est constituée de plusieurs maillons, et, si l'un d'entre eux est faible, la chaîne se brise. Eh bien, Monsieur le président, dans ma région, l'économie, qui repose en grande partie sur le travail saisonnier, est comme une chaîne : Si l'un des maillons se brise, c'est toute la séquence financière de l'ensemble de l'économie qui s'en trouvera touchée.

Les faibles niveaux d'emploi dans la région pour les travailleurs saisonniers du secteur de la pêche et surtout le fait que, dans ma région, il n'existe pas de programme de petits-déjeuners dans nos écoles, ajoutent un problème supplémentaire et un stress indu pour les parents qui travaillent dans les usines. Le gouvernement va-t-il se pencher sur cette situation dans les plus brefs délais et proposer des solutions pour compenser le manque de semaines de travail des travailleurs et travailleuses d'usine?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Nous voulons certainement comprendre les défis en ce qui concerne les écoles et la situation liée au chômage dans les régions. Nous nous efforçons d'offrir des possibilités d'emploi dans tous les secteurs et dans toutes les régions de la province. Je sais que, dans certaines régions, la situation peut certainement être plus difficile ; nous devons donc comprendre plus pleinement les préoccupations et la façon de les gérer.

Je pense aussi que nous devons comprendre les possibilités. En travaillant avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et des groupes du domaine de l'emploi, nous devons nous demander : Que pouvons-nous faire pour trouver des possibilités d'emploi à plus long terme afin que davantage de travailleurs saisonniers puissent travailler plus longtemps? Nous devons essentiellement travailler à la question dans toutes les régions de notre province, car, encore une fois, le défi que nous constatons et dont nous parlent tous les employeurs, c'est la pénurie de main-d'oeuvre. Ils disent : Nous avons besoin de plus de personnel. La question revient constamment. La question revient constamment dans l'ensemble de la province ; examinons donc tous les facteurs et déterminons comment nous pouvons aider la région. Merci, Monsieur le président.

[Original]

ÉDUCATION

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

J'essaie de comprendre des propos qu'a tenus plus tôt le premier ministre et qui, à mon avis, rendent encore plus évident le manque actuel de direction, de cohérence et de leadership en éducation. Je crois comprendre que le premier ministre propose que le syndicat se charge de l'élaboration du programme d'études ; or nous sommes actuellement saisis d'un projet de loi qui habilite le ministre et le Cabinet du premier ministre à s'ingérer dans l'élaboration du programme d'études. Parallèlement, le premier ministre dit qu'il veut vraiment que les parents aient un plus grand rôle à jouer dans l'élaboration du programme d'études. J'espère que vous pourrez nous fournir des précisions. Voulez-vous au Nouveau-Brunswick un modèle entrepreneurial au titre duquel le syndicat gère le programme d'études, un modèle politique au titre duquel le Cabinet du premier ministre gère le programme d'études ou un modèle au titre duquel les membres des services publics et les experts gèrent le programme d'études?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Je comprends pourquoi la chef de l'opposition aurait du mal à comprendre le tout. Nous nous trouvons dans une situation où chaque personne du Nouveau-Brunswick — absolument chaque personne — doit jouer un rôle dans l'éducation de ses enfants, et personne ne doit être mis à l'écart. Nul ne devrait refuser de prendre part au processus ni se récuser, surtout pas la NBTA, qui représente l'ensemble du personnel enseignant. Nul ne devrait refuser de prendre part au processus ni dire : Il ne s'agit pas de mon enfant. Eh bien, oui. Les gens ont des enfants qui fréquentent l'école et ils doivent participer à leur éducation, comprendre la matière enseignée, le moment où elle est enseignée et la façon dont elle est enseignée. Nous, ici, nous devons être à l'écoute pour dire : Nous n'établissons pas les règles quant à la matière enseignée ; nous voulons que vous nous disiez ce que les jeunes doivent savoir pour vivre en société aujourd'hui.

Monsieur le président, nous devons procéder de façon à ce que chaque enfant soit représenté, compris et apprécié, car nous voulons ce qu'il y a de mieux pour chacun d'entre eux. Oui, la situation est difficile à comprendre — j'en conviens — mais c'est à nous tous qu'il incombe d'agir. Ne rendons pas la situation plus difficile. Allons simplement de l'avant et disons : Nous pouvons faire mieux.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Le premier ministre continue de mettre en évidence le manque de cohérence en éducation. Nous l'entendons dire que les parents devraient se charger de la question, mais nous sommes saisis du projet de loi 46, qui élimine une telle responsabilité. Les propos incohérents n'éclaircissent aucunement la question. Nous entendons le premier ministre dire que le syndicat des enseignants devrait se charger de la question, mais la négociation du contrat avec celui-ci piétine.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je reviens sur la plateforme et le beau message que le premier ministre a écrit pour demander aux gens du Nouveau-Brunswick de l'élire, message dans lequel il dit avoir appris autre chose pendant son mandat aux Finances. Il dit : « De nos jours, il y a trop de pouvoir dans le bureau du premier ministre. [...] La seule façon de changer le système est que quelqu'un avec une approche différente puisse s'asseoir derrière ce bureau. »

Le premier ministre est-il toujours de cet avis aujourd'hui?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la chef de l'opposition connaît très bien ce bureau. Elle y a passé quatre ans. Je crois que le Secrétariat du Conseil de l'emploi figurait dans l'un des titres. Qu'en est-il advenu? Une entente fiscale a été conclue qui a vraiment creusé un énorme fossé économique dans la province. La chef de l'opposition était alors présente. Nous avons un gouvernement qui ne pensait essentiellement qu'à la quantité d'argent qu'il pouvait dépenser et au nombre d'annonces qu'il pouvait faire. Je pense que la chef de l'opposition était alors présente.

Monsieur le président, si nous voulons parler des propos tenus précédemment... La chef de l'opposition a dit : Ah, je veux faire de la politique autrement. Eh bien, je mettrai en cause et défierai toute personne qui laisse entendre que nous n'avons pas fait de la politique autrement. Pendant la pandémie de COVID-19, le comité du Cabinet sur la COVID-19 était unique au pays. Il a travaillé avec la fonction publique pour favoriser des changements dans notre province — des changements sans précédent.

Les gens se tournent maintenant vers notre province et se demandent : Que se passe-t-il au Nouveau-Brunswick? Eh bien, nous avons le vent dans les voiles, et seuls les Libéraux pourraient le faire tourner.

Le président (l'hon. M. Oliver) : La période des questions est terminée.